



Mme José Cambou
 Secrétaire nationale
 Pilote du réseau Santé Environnement
sante-env@fne.asso.fr

Toulouse, le 27 janvier 2010

**Pour répondre aux 5 questions qui nous sont le plus souvent posées
 dans ce débat public sur les nanotechnologies ...**

Qu'est ce qu'est FNE et plus globalement le mouvement FNE ?

France Nature Environnement (FNE) est une fédération qui rassemble près de 3000 associations de protection de la nature et de l'environnement en France métropolitaine et en Outre-mer. Créée en 1968, reconnue d'utilité publique depuis 1976, FNE est une association sans but lucratif, indépendante de toute entreprise, collectivité, organisation politique ou religieuse. Misant autant sur la contestation que sur la concertation, FNE est un acteur incontournable du dialogue environnemental en France. Les revendications de France Nature Environnement sont construites et portées par des militants bénévoles, issus des associations de terrain. Ce bénévolat est la garantie d'une action au nom du seul intérêt général, loin de tout intérêt personnel ou financier. FNE défend la sobriété, la solidarité et le respect du vivant.

FNE a des positions claires et continues sur les OGM et elle agit :

<http://www.fne.asso.fr/fr/themes/category.html?cid=14>

Elle défend des idées fortes par rapport à la politique énergétique et au climat :

<http://www.fne.asso.fr/fr/climat/ce-que-defend-fne.html>

Elle sensibilise depuis plus de 40 ans sur les grands enjeux environnementaux et de société.

Pourquoi soutenons nous la procédure de débat public sous l'égide de la CNDP ?

Il représente une avancée sérieuse. Il est l'un des moyens de mettre en œuvre la Convention d'Aarhus relative à l'accès à l'information, à la participation du public au processus décisionnel et à l'accès à la justice en matière d'environnement, convention internationale de 1998.

Nous croyons qu'un débat public sous l'égide de la CNDP peut faire évoluer les choses. Cette affirmation s'appuie sur des faits. D'après des statistiques de la CNDP sur 35 débats qui sont aujourd'hui terminés :

- dans 7 cas, les projets n'ont pas été impactés par le débat,
- dans 10 cas, le débat a fait clairement émerger un choix entre deux options, donc, le débat a permis de choisir une option plutôt qu'une autre,
- dans 14 cas le projet a été modifié et parfois profondément (par exemple celui sur Charles de Gaulle Express),
- dans 4 cas le projet a été abandonné (par exemple le Grand contournement autoroutier de Toulouse).

Donc, un débat public peut servir concrètement à faire évoluer des projets et même renoncer à d'autres.

Que pensons-nous du débat public sur les nanotechnologies ?

Le débat public sur les nanotechnologies se situe dans un contexte démocratique et républicain. Il permet à l'ensemble des acteurs de la société de débattre d'un sujet qui nous concerne tous. C'est donc important que chacun puisse y participer tant pour s'informer, confronter des idées, exprimer des points de vues.

La fédération France Nature Environnement a été une ardente avocate dans le cadre du processus Grenelle pour que ce débat public ait lieu.

Ce débat public arrive enfin ! Enfin parce que :

- Des financements importants y ont été déjà attribués en France et y sont toujours consacrés et la part dédiée aux risques liés aux nanos est faible, trop faible. Ces financements n'ont pas été précédés d'un débat permettant aux citoyens de s'exprimer sur cette nouvelle technologie.
- De nombreux produits grands publics sont distribués sans connaissance des risques éventuels qu'ils font courir et sans information pour l'utilisateur (risques environnementaux, risques sanitaires pour les travailleurs et la population générale, effets qui peuvent être lourds et irréversibles, ...).

Sur le plan européen, des débats où les avancées scientifiques sont présentées sont organisés régulièrement entre la Commission européenne, les acteurs de la société civile, les scientifiques et les industriels pour que les questions de fond soient débattues.

L'enjeu est de sélectionner les nanotechnologies adaptées aux besoins de l'être humain dans le respect de la planète, de la santé et de l'environnement : les fonds de l'Union européenne alloués à la recherche et au développement de produits dépendent désormais des conclusions de ces réunions. France Nature Environnement y participe et ses recommandations sont écoutées attentivement.

Le modèle français de débat public est perçu comme suffisamment efficace pour servir de modèle et certains pays comme l'Allemagne et les Pays Bas envisagent de lancer ce processus pour recueillir les opinions du public, comme complément aux débats d'experts actuels.

Comment résumez vous votre position sur les nanotechnologies ?

Les dangers des nanoparticules sont issus en 1er de la nature morphologique (effets de surface, effets quantiques), peut se rajouter la nature chimique de la particule.

Pour l'Afsset, (source avis « les nanomatériaux, sécurité au travail »), il existe des dangers identifiés :

- en toxicité humaine : effets pulmonaires, cutanés, oculaires, vasculaires, digestifs, ... , génotoxicité, danger d'explosion,
- en écotoxicité.

Bref des dangers pour l'environnement, la population générale, les travailleurs (chercheurs, salariés dans les stades amont de fabrication, salariés dans les phases de transformation, réparateurs, travailleurs dans les filières de traitement de déchets et de traitement des eaux usées, ...).

On ne peut parler nanotechnologies sans aborder des questions d'éthique ; ceci s'illustre très bien à partir notamment de 4 points non exhaustifs :

- Déséquilibre entre connaissances et production d'applications. Il y a un décalage temporel important entre la mise sur le marché de nanoproducts et les recherches sur dangers et risques ; la mise sur le marché précédant l'évaluation des risques. Les budgets de recherche sur les risques sont très faibles en pourcentage des budgets investis sur le développement des nanotechnologies.
- Certains usages posent question par rapport à la protection de la vie privée, des personnes, (RFID, ...).
- Le développement de ces technologies est facteur d'accroissement d'écart entre pays nord/sud.
- Les NBIC ou convergence (nanotechnologies, biotechnologies, informatique, sciences cognitives) posent de réels problèmes d'éthiques.

L'évaluation des risques et des expositions est un vaste chantier. Quatre idées forces à avoir en mémoire :

- 1° L'analyse bénéfice risque est inapplicable compte tenu des lacunes de connaissance.
- 2° Les données disponibles en 2009 ne permettent pas d'évaluer l'exposition de la population ni les impacts sur les différents milieux.
- 3° La démultiplication des expositions induit une démultiplication des risques possibles.
- 4° Un risque même faible par individu affectant une population importante donne un risque non négligeable sanitaire à l'échelle de la population générale.

Deux questions sont donc au cœur de ce débat public :

- Quelle régulation voulons-nous pour cette technologie ? Et depuis 2007 FNE soutient une plate-forme de revendication :
http://www.fne.asso.fr/transfert/nanotechnologies/page_nano_a4.pdf
et demande un moratoire partiel (cft notre cahier d'acteur) :
http://www.fne.asso.fr/com/pdf-2/fne_cahier_acteur_nano.pdf
- A quoi cette technologie peut servir utilement pour les humains et quels usages ne sont pas acceptables ? En effet cela pose la question des libertés individuelles, de la place de l'homme, etc.

Qu'attendez-vous du débat ?

Que le Gouvernement français prenne un ensemble de décisions, suivies de mises en œuvres concrètes, mais aussi que, sur certains points de la compétence de l'Union Européenne, il joue un rôle de locomotive au sein de l'UE. En voici 7 illustrations :

Que le moratoire partiel demandé par FNE (concernant les nano-objets à usage non médical et en contact, dans leur usage normal, grand public, avec le corps humain : produits alimentaires, emballages alimentaires, cosmétiques, produits bronzants, vêtements, ...) soit mis en place.

Que la traçabilité voit réellement le jour : avec un état des lieux de ce qui est importé, fabriqué, mis sur le marché, Les lois Grenelle 1 (adoptée) et Grenelle 2 (au Parlement) vont y contribuer ; il restera à mettre en œuvre les mesures pratiques pour faire que cela devienne réalité.

Que la population dispose d'une information sincère :

- en rendant largement disponible les connaissances et incertitudes,
- en rendant public la réalité de ce qui est commercialisé,
- en rendant obligatoire un étiquetage clair et détaillé,

- en créant un site d'informations publiques en langue française mis en place dans la durée.

Que l'Etat augmente son financement de la recherche publique répondant aux 3 objectifs :

- Mieux cerner les dangers et les risques pour les humains et les effets sur l'environnement,
- Développer des outils métrologiques,
- Mettre au point des protocoles de tests adaptés.

Que soit élaborée une législation / réglementation adaptée et concernant tant l'ensemble des questions soulevées par le développement des nanotechnologies (exemple : dans le cadre de la protection des libertés individuelles) que par l'intégralité du cycle de vie des nano-objets (donc aussi des déchets).

Que la décision d'une surveillance adaptée notamment des lieux de production, en s'inspirant de ce qui est fait pour les installations classées pour l'environnement, soit prise ; ce qui nécessite du personnel et des moyens techniques.

Que soit imaginée une gouvernance partagée sur le long terme,

- associant diverses parties prenantes,
- permettant d'aborder clairement les questions de risques (de toute nature) et de bénéfiques mais aussi la légitimité de certains usages,
- et basé sur un modèle itératif dans la mesure où la forte présence d'incertitudes ne peut permettre des décisions à caractère définitif.

